

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contact presse

Selma TOLBA
Chef de service communication
Tel. 03 25 92 33 98
Port. : 07 88 39 99 75
Selma.tolba@andra.fr

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (**Andra**) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la **loi de programme du 28 juin 2006** relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français **afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.**

À propos du Cires

Le Cires, situé sur les communes de Morvilliers et de La Chaise, dans l'Aube, couvre une superficie de 46 hectares.

Il est autorisé à **stocker des déchets de très faible activité**, à **regrouper des déchets radioactifs issus des activités non électronucléaires** et à **entreposer** certains de ces déchets qui n'ont pas encore de solution de gestion définitive.

Mise en service d'une nouvelle installation au Cires de l'Andra dans l'Aube pour le tri et le traitement des déchets radioactifs issus des activités non électronucléaires

Le 24 juin dernier, l'Andra a inauguré, au Centre industriel de regroupement, entreposage et stockage (Cires), une nouvelle installation dédiée au tri et au traitement des déchets issus d'activités non électronucléaires. Grâce à ce nouveau bâtiment, les déchets radioactifs produits par les hôpitaux, universités, laboratoires de recherche ou industries classiques sont désormais gérés de façon centralisée.

Avec la mise en service de cette nouvelle installation au Cires, l'Andra centralise désormais les principales opérations pour la gestion des déchets radioactifs, produits par plus de 1000 détenteurs non électronucléaires : regroupement, tri/traitement, entreposage ou stockage.

Les activités de tri et de traitement étaient jusqu'alors sous-traitées à des entreprises externes, situées dans le sud de la France.

En rassemblant les activités sur un même site, cela permet de réduire le nombre d'allers-retours entre les différentes installations, et donc de simplifier et limiter les transports de colis de déchets.

Désormais, la filière de gestion des déchets issus des activités non électronucléaires dispose d'une chaîne logistique plus robuste, optimisée et pérenne.

Par ailleurs, près d'un tiers du montant des travaux réalisés pour construire cette installation (soit environ 1,8 millions d'euros) ont concernés les entreprises locales et régionales. A terme, quatre personnes y travailleront à temps plein.

L'impact du Centre, déjà négligeable, ne sera pas modifié par la mise en service de ces nouvelles activités, les déchets étant déjà regroupés sur place.

Le parcours d'un colis de déchets issus d'activités non électronucléaires

Après avoir collecté les colis de déchets issus d'activités non électronucléaires, l'Andra les regroupe au Cires, dans une installation dédiée (ouverte en 2012) où ils sont répartis dans différents locaux en fonction de leur nature.

Dès que leur volume est suffisant, ils sont orientés vers d'autres installations sur le site pour être :

- triés selon leurs caractéristiques,
- traités (transvasements de liquides, traitement des fioles, démontage des têtes de paratonnerres (à terme), compactage...etc)
- conditionnés.

Les déchets liquides sont quant à eux expédiés vers une installation extérieure d'élimination (incinération).

Les déchets TFA sont ensuite stockés au Cires.

Les déchets FMA-VC sont quant à eux stockés au CSA.

Les déchets FAVL, MAVL, restent entreposés au Cires dans une installation adaptée en attendant la création d'une filière de stockage dédiée.

De quels déchets s'agit-il ?

- Déchets solides : Gants, plastiques, blouses, aiguilles....
- Déchets liquides : solvant, huileux, aqueux
- Fioles de scintillation en verre et polyéthylène
- Têtes de paratonnerres



Quelles quantités ?

- Nombre de colis collectés : près de 4 000 colis / an (soit ~400 m³/an)